

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0566 du 30/03/2016

Arrêté du 6 janvier 2016

ARRETE RAPPORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE AU TITRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2016

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe au titre du 1^{er} semestre

Date d'application : 01/05/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE AU TITRE DU 1ER SEMESTRE 2016.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE AU TITRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2016



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Finances
et des Comptes publics

ARRÊTÉ

rapportant réintégration d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, au titre du 1^{er} semestre 2016

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 modifié portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n° 3 du 24 novembre portant affectation et nomination dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale ;
- Vu la demande de l'intéressé ;
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2015 portant affectation et nomination dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale ;



ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 30 novembre 2015 en tant qu'elles concernent la réintégration, l'affectation et la nomination dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe de **Monsieur Pierre CLUZEL**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale.

Prénom	Nom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade Date de prise de rang Date d'affectation
PIERRE	CLUZEL	135830	EN DETACHEMENT AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	D.R.E.S.G. PARIS BNEE GREE	DIV FIP HORS CL 02 01/01/2016 01/06/2016

Article 2 : M. Pierre CLUZEL, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale est affecté et nommé dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe dans les conditions ci-après indiquées :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade Date de prise de rang Date d'affectation
PIERRE	CLUZEL	135830	EN DETACHEMENT AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	D.R.E.S.G. PARIS BNEE GREE	DIV FIP HORS CL 02 01/01/2016 01/05/2016

Article 3 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 06/01/2016
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756